



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNCF

Question écrite n° 10739

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le projet de reorganisation territoriale de la SNCF. Dans le cadre de l'établissement d'interregion pour assurer l'organisation des transports et la gestion des ressources humaines de la SNCF, il est envisagé de transférer la direction régionale du Limousin à Toulouse. La SNCF estime, au terme d'une comparaison des poids économiques respectifs des régions Limousin et Midi - Pyrénées, que les services de l'interregion devraient être localisés dans la seconde. Or cette comparaison est tronquée car, d'une part, le Limousin est amputé des trois quarts de la Dordogne qui sont rattachés à la région Centre et, d'autre part, la nouvelle liaison Paris-Bordeaux-Toulouse est comptabilisée dans l'activité commerciale en Midi - Pyrénées au détriment de l'ancienne liaison Paris-Limoges-Toulouse. Le maintien de l'actuelle direction régionale du Limousin et, le cas échéant, du siège de l'interregion à Limoges est pourtant d'une importance cruciale dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire. L'implantation de l'interregion à Toulouse aurait pour conséquence de créer un véritable vide administratif entre Paris et Toulouse, dommageable pour l'ensemble des populations intéressées. En outre, la ville de Limoges a été durement frappée par des transferts administratifs récents, et ce projet entraînerait la perte nette de trente-trois emplois. Cette perspective est donc d'autant plus redoutée qu'elle s'inspire de considérations économiques ou administratives d'aménagement du territoire. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une modification du plan de reorganisation de la SNCF est envisagée pour assurer le maintien d'activités ou d'administrations essentielles pour la poursuite du développement de régions qui connaissent des difficultés économiques, sociales ou démographiques.

Texte de la réponse

La SNCF dispose actuellement d'une organisation régionale qui a été mise en place pour l'essentiel en 1972. Depuis cette date, les effectifs de l'établissement public ont été réduits d'environ un tiers en raison des progrès techniques et de l'évolution des trafics. Afin d'adapter ses structures régionales à cette évolution, la SNCF a élaboré un projet de reorganisation administrative qui aurait pour objet d'améliorer son appareil de production en créant un échelon régional important et capable de bénéficier d'une large délégation de pouvoirs. La concertation engagée sur ce projet, à la demande du ministre de l'équipement, des transports et du tourisme entre l'établissement public et les élus concernés se poursuit parallèlement à celle qui a été entreprise entre la SNCF et ses partenaires sociaux. En tout état de cause, la réforme devra, tout en assurant la gestion intégrée de l'entreprise au niveau territorial, renforcer le partenariat entre l'établissement public et les collectivités régionales. Sur ces bases, il a été décidé d'engager des expériences pilotes auxquelles seront associées les organisations syndicales afin de tester certains aspects de la démarche. L'évaluation de ces expériences ne pourra intervenir avant plusieurs mois. Leur engagement ne vaut pas adoption du projet, mais permettra, si nécessaire, de fixer de nouvelles orientations et d'élaborer un nouveau projet susceptible de recevoir la plus large adhésion.

Données clés

Auteur : [M. Marsaud Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10739

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 458

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1813